

LE CASTELLET : Un ancien président du BTP du Var, rattrapé par la justice

La gendarmerie a mis fin à trente années de décharge illégale.



Depuis plus de 30 ans, sans aucune réaction de l'administration, l'une des plus grandes déchetteries sauvages du Var était installée au Castellet. Mais tout a une fin ! Le 22 novembre 2019, les exploitants de l'une des plus grandes déchetteries sauvages du Var ainsi que le propriétaire du terrain sur lequel elle était installée, au Castellet, ont été présentés à un juge. Ces arrestations sont intervenues dans le cadre d'une information judiciaire, ouverte en octobre 2017, alors que la situation est dénoncée, depuis des années sans

succès, par la municipalité et les viticulteurs. Qui se plaignaient, régulièrement, de l'inaction incompréhensible de l'administration.

Pourtant, Jean-Jacques Castillon, président de la Fédération du BTP du Var, l'assure avec force :« La Planète BTP mène une lutte concertée et déterminée contre les décharges illégales, mettant les délinquants de l'environnement hors d'état de nuire. Depuis début 2019, la Fédération se mobilise aux côtés des services de l'État et engage les professionnels sur sa démarche de constitution de partie civile dans les procédures judiciaires lancées contre ceux qui dénaturent nos paysages, nuisent à l'image de nos métiers et créent une distorsion de concurrence. En cela, elle mène une démarche inédite en France, tentant de modéliser cette action pour la mutualiser au sein de son réseau dans tout le pays ».

DECHARGE ILLEGALE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

« Ce sont un million de tonnes de déchets qui ont été amenés depuis plus de 30 ans. Certains jours, on voyait passer jusqu'à 100 camions. Mais tout le monde fait la politique de l'autruche », dénonce, en colère, un vigneron, sous le sceau de l'anonymat.

Un autre renchérit : « Maintenant, il faut savoir si ces gens-là n'ont pas bénéficié de complicités locales pour laisser prospérer leur commerce illégal, sous les yeux des autorités, en toute impunité ».

Même exaspération pour le vice-président de l'association des vins de Bandol.

« Cette décharge, elle nous mange des terres de l'AOC Bandol depuis le début des années 1990. Et sans autorisation, à notre connaissance », accuse Michel Bronzo.

Dans le Var, la problématique des décharges sauvages a pris de l'ampleur depuis la mort, le 5 août, du maire de Signes,

village voisin du Castellet. Jean-Mathieu Michel avait été renversé par une camionnette dont il voulait verbaliser les occupants pour avoir jeté des gravats sur les bords d'une route de la commune.

UN MILLION DE TONNES STOCKÉES ILLEGAMENT

Convaincue que la préservation et la valorisation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité est un gage nécessaire de développement, Valérie Gomez Bassac, députée de la 6ème circonscription du Var, a réagi à ces arrestations : *« Je suis engagée dans cette démarche qui contribue à la protection de l'environnement depuis le début de mon mandat en m'opposant aux réalités qui sont une menace pour notre territoire telles que la décharge illégale du Castellet. Je comptais bien arriver à mes fins en obtenant la fermeture de cette décharge suite aux infractions constatées relatives au dépôt de plus d'un million de tonnes de déchets inertes ».*

Une situation illégale confirmée par Bernard Marchal, procureur de la République de Toulon : *« Cette déchetterie était bien active. C'est une activité lucrative. En échange du déversement de leurs déchets, les conducteurs devaient payer. Le 20 novembre au matin, les gendarmes ont interpellé, Eric MARTIN -ESCOFFIER, le propriétaire des parcelles sur lesquelles étaient entreposés des milliers de mètres cubes de déchets, ainsi que Marcel HERRERO, le dirigeant d'une société de transport, la SOTREVE, dont un tracteur était en train de décharger des déchets ».*

Un camion a été saisi, ainsi que le véhicule personnel d'un des interpellés.

Pour la députée LaREM du Var : *« Je ne peux que me réjouir que cette mobilisation acharnée, aux côtés des associations du territoire, ait porté ses fruits (...). Depuis le début de mon mandat, je lutte contre les décharges illégales et les dépôts*

sauvages. Cet été, la tragique mort du maire de Signes a dévoilé au grand jour cette crise des déchets qui étouffe le Var. Depuis 2017, après avoir saisi les différents services préfectoraux, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'institution judiciaire permet, aujourd'hui, de mettre un terme à ce scandale sur le site du Catellet ».

TRACABILITE DES MATERIAUX

Toutefois selon l'élue, il faut défendre une approche globale : « Je salue les dispositions proposées par Brune Poirson, secrétaire d'État à la transition écologique et solidaire, dans le cadre de son projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, avec qui je travaille, en étroite collaboration, pour lutter contre le fléau des décharges sauvages. Ces mesures permettront de lutter contre le dépôt sauvage de déchets du bâtiment et améliorer leur taux de recyclage. Parmi ces mesures figurent le renforcement du pouvoir de sanction des élus et, surtout, le dépôt gratuit des déchets du bâtiment dans les déchetteries, dont le maillage territorial serait amélioré. Il s'agit, également, de structurer une filière de valorisation mais également l'implication de tous les acteurs au long de cette chaîne. L'élément clé : la traçabilité des matériaux. Aujourd'hui, le gouvernement se penche plus spécifiquement sur la question des dépôts sauvages. C'est une responsabilité collective sur laquelle nous devons tous nous engager ».

Propos recueillis par Gilles CARVOYEUR (PRESSE AGENCE – LA GAZETTE DU VAR)

4 ARRESTATIONS

Dernièrement, les gendarmes ont constaté un ballet de camionneurs et de particuliers qui venaient jeter des gravats. Dans la foulée, le couple qui gérait la déchetterie était arrêté. La femme était relâchée mais l'homme a été mis en examen pour » gestion irrégulière de déchets, valorisation de

déchets sans justificatif et infractions au code de l'urbanisme » , et placé sous contrôle judiciaire, après avoir versé une caution de 50.000 €. Après 48 heures de garde-à-vue, Marcel HERRERO, le dirigeant de la SOTREVE a été présenté au juge, ainsi que le propriétaire du terrain, également visé du chef d'exploitation d'une installation classée sans autorisation. Des cautions de 80.000 et 120.000 € (100 000 €, selon une seconde source) ont été exigées par le parquet à l'encontre des deux hommes ainsi que leur placement sous contrôle judiciaire.

QUI EST MARCEL HERRERO, NUMERO 5 DE L'UNION PATRONALE DU VAR ?

Gérant de la société SOTREVE, basée sur le Camp Laurent à LA SEYNE SUR MER, cette société au capital de 10 000 € est une SARL qui compte deux établissements et qui a un effectif de 10 à 19 salariés. Elle est inscrite au registre du commerce depuis mars 2003. Selon des informations officielles, la structure financière de l'entreprise a été déséquilibrée. Ses fonds propres étaient négatifs en 2017. Sur la dernière année connue, l'entreprise affiche une structure financière saine. Marcel HERRERO a laissé le souvenir d'un homme agréable et charmant quand il présidait les destinées de la Fédération du BTP 83. Toutefois, son profil n'est pas aussi angélique que cela puisque des chefs d'entreprises ont subi quelques ardoises de ce patron indélicat, ardoises assez lourdes. Dans la hiérarchie de l'UPV, il arrive en 5ème position, derrière le président CERRUTI, Véronique MAUREL, vice-présidente, Eric HUART, secrétaire et Hervé DAURY, trésorier.